

# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **COMMUNE DE DOMART SUR LA LUCE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : Arrêté provisoire de restriction de circulation le 25 mai 2013 18 heures au 26 mai 2013 – 24 heures (réderie du 26 mai 2013)**

**Le Maire de la commune de DOMART SUR LA LUCE (Somme)**

**Vu la loi du 5 avril 1884**

**Vu le Code des Communes et notamment les Articles L.131-3 et L.131-4**

**Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures à assurer la sécurité publique lors de ces manifestations par les associations de Domart sur la Luce au profit du comité des Fêtes et de la Société de chasse « Les Ulysses ».**

**Du samedi 25 mai 2013 – 18heures au dimanche 26 mai 2013- 24 heures.**

## **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : En raison de la manifestation susvisée, le samedi 25 mai 2013, 18 heures, au dimanche 26 mai 2013, 24 heures, la circulation sera interdite.

- rue de Berteaucourt
- rue des prêtres
- rue du moulin
- rue d'Enfer

Article 2 : La circulation sera déviée conformément à la signalisation provisoire qui sera installée à cette occasion.

Article 3 : Cette interdiction ne concerne ni les riverains ni les particuliers qui auront obtenu une dérogation exceptionnelle.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Montdidier
- M. le Directeur de la D.D.E
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Moreuil
- Aux intéressés pour information.

Fait à DOMART SUR LA LUCE

Le 15 mai 2013

Le Maire

Gérard DUFOUR